



CONDUITE À TENIR FACE À un état altéré ou un comportement inhabituel sur le lieu de travail

Consommation d'alcool ou autres
substances psychoactives

Autres causes

- AVC
- Coup de chaleur
- Hypoglycémie
- Exposition professionnelle à des produits chimiques...

PROTÉGER LE SALARIÉ

- Sécuriser la situation
- Le retirer de son poste de travail
- Ne pas le laisser seul, jusqu'à la prise en charge
- S'en tenir aux faits, sans jugement

EVALUER la situation

ALERTER la personne responsable dans l'entreprise

SALARIÉ COOPÉRANT

PROPOS COHÉRENTS

DIALOGUE POSSIBLE

Gestion de la situation selon le protocole établi dans l'entreprise (SST, IDEST, Responsable de l'entreprise)

PRISE EN CHARGE

Accompagnement du salarié à son domicile exclusivement par un proche extérieur à l'entreprise ou une ambulance pour une prise en charge médicale

SALARIÉ NON-COOPÉRANT

- Pas en état de dialoguer
- Refus
- Agressif

Ne pas rester seul avec lui

SECOURIR

- SAMU 15 ou 112
- Police 17 ou 112
- Pompiers 18 ou 112

INFORMER LES PROCHES

RENSEIGNER
la Fiche de constat

INFORMER le Médecin du travail

- Transmettre la Fiche de constat (au dos)
- Prévoir une visite Médicale